RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture, livraison et montage de mobilier neuf et/ou issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (loi AGEC)

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 décembre 2026 à 10 :00

Mairie de Vauréal
Hôtel de ville
1 place du Cœur Battant
BP 95
95490 Vauréal

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture, livraison et montage de mobilier neuf et/ou issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (loi AGEC)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 – Critères d'attribution 11
7.4 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les fourniture, livraison et montage de mobilier neuf et/ou issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (loi AGEC)

Lieux d'exécution :

Plusieurs équipements publics sur la commune de Vauréal. Les lieux exacts seront précisés sur chaque bon de commande.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation	Montant maximum annuel HT
01	Mobilier scolaire, périscolaire, restauration et accueil de loisirs	40.000 €
02	Mobilier de bureau, de réunion et d'accueil public	20.000 €
03	Mobilier petite enfance	10.000 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39100000-3	Mobilier

Lot(s)	Code principal	Description
01	39160000-1	Mobilier scolaire
01	39150000-8	Mobilier et équipements divers
02	39156000-0	Mobilier d'accueil et de réception
02	39130000-2	Mobilier de bureau

02	39121000-6	Bureaux et tables
02	39120000-9	Tables, armoires, bureaux et bibliothèques
02	39100000-3	Mobilier
03	39161000-8	Mobilier pour jardin d'enfants
03	39143116-2	Lits d'enfant
03	39150000-8	Mobilier et équipements divers
03	39160000-1	Mobilier scolaire

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG fournitures courantes et services, le délai d'exécution du marché commence à courir à la date fixée ci-dessus, **à savoir le 1er mars 2027.**

Reconduction du marché

Le présent marché comprend deux reconductions tacites :

- 1ère reconduction : 1er mars 2028 au 28 février 2029
- 2ème reconduction : 1er mars 2029 au 28 février 2030

À l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 90 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 1 et du lot 3
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 2
- Un cadre de réponse du mémoire technique pour les lots 1 et 3
- Un cadre de réponse du mémoire technique pour le lot 2

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Présentation d'une liste des principales fournitures similaires effectuées au cours des trois dernières années appuyées d'attestation de bonne exécution et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ou toute autre référence démontrant la capacité à assurer l'exécution des prestations.	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public.	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un acte d'engagement par lot	Oui
Le bordereau de prix unitaire (BPU) pour chaque lot	Oui
Le mémoire technique selon le cadre de réponse fourni (un par lot)	Non
Le relevé d'identité bancaire	Non
La copie du ou de jugements prononcés, dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Vauréal
Hôtel de ville
1 place du Cœur Battant
95490 Vauréal

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 18 décembre 2026 à 10 :00 :00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.
Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

7.3 – Critères d'attribution

Les critères seront analysés au regard du cadre de réponse de mémoire technique, qui devra être intégralement rempli par les candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés selon les tableaux suivants :

Pour les lots n° 1 et n° 3

Critères	Pondération
1-Valeur technique et qualitative de l'offre	**40.0**
1.1-Qualité des produits du catalogue : - *Précision des normes et référentiels applicables à chaque catégorie de mobilier (3)* - *Qualité des matériaux (composition et origine) (5)* - *Qualité esthétique, finitions et fonctionnalité (5)* - *Dispositifs de prévention des risques (2)*	*15.0*
1.2-Adaptabilité du mobilier : - *Adaptation aux besoins des enfants :(4)* - *Ergonomie et confort des professionnels (4)* - *Hygiène et facilité d'entretien (2)* - *Modularité du mobilier (2)* - *Mobilier spécifique proposé en fonction des besoins (3)*	*15.0*
1.3-Commande et logistique : - *Traitement de la commande (2)* - *Modalités de prise de rendez-vous (1)* - *Modalités de livraison (transports, manutention, montage, délais, emballages) (4)* - *Service après-vente et garanties (3)*	*10.0*

2-Prix des prestations	**40.0**
2.1-Prix de l'offre : *Les BPU remis par les candidats seront appliqués à un détail quantitatif estimatif non communiqué aux candidats pour l'établissement de leur offre financière. A l'issue de la procédure et après réception des courriers de rejet, les candidats pourront, sur simple demande écrite, avoir communication du détail quantitatif estimatif ayant permis l'analyse financière de l'offre. Les propositions financières seront jugées sur un montant total porté au devis quantitatif estimatif sur la base d'une extraction des prix des BPU. Le candidat présentant le montant le plus avantageux obtiendra donc le maximum de points. La note obtenue sera comprise entre 0 et 20.*	*20.0*
2.2-Pourcentage de remise sur catalogue	*20.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	**20.0**
3.1-Mesures environnementales : - *Actions pour répondre aux normes FSC, PEFC, NF environnement (2)* - *Part de bois issu de filières responsables, de matériaux recyclés ou renouvelables (2)* - *Part et gestion du réemploi (2)* - *Gestion des déchets (2)* - *Réparabilité et robustesse du mobilier (2)* - *Reprise du mobilier en fin de vie (2)*	*12.0*
3.2-Logistique : *- Flotte de véhicules (4)* *- Optimisation des circuits logistiques (4)*	*8.0*

<u>Pour le lot n° 2</u>

Critères	Pondération
1-Valeur technique et qualitative de l'offre :	**30.0**
<u>1.1-Qualité des matériaux et robustesse :</u> - *Solidité et résistance (4)* - *Qualité des mécanismes, charnières … (3)* - *Facilité d'entretien et d'usage fondées sur les fiches techniques du matériel (3)*	*10.0*
<u>1.2-Fonctionnalité et esthétique du matériel :</u> - *Adaptation du mobilier aux différents espaces de travail (2,5)* - *Qualité de présentation des fiches produits (2,5)* - *Choix des coloris et des finitions (2,5)* - *Choix des matériaux (2,5)*	*10.0*
<u>1.3-Ergonomie et confort d'utilisation :</u> - *Facilité d'utilisation des mécanismes de réglage (2,5)* - *Réglable des sièges, accoudoirs et hauteur d'assise (2,5)* - *Adaptation aux différents utilisateurs (2,5)* - *Soutien lombaire et qualité du dossier (2,5)*	*10.0*

2-Performance environnementale	**20.0**
2.1-Provenance, traçabilité et qualité des matières premières	*2.5*
2.2-Labels environnementaux s'appliquant aux produits et/ou à l'entreprise	*2.5*
2.3-Prise en compte de l'impact carbone du processus de fabrication jusqu'à la fin de vie des produits et lors du transport des produits	*5.0*
2.4-Part issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	*5.0*
2.5-Réparabilité et disponibilité des pièces détachées (économie circulaire)	*5.0*
3-Modalité de gestion / SAV	**10.0**
3.1-Délais proposés par la société (de livraison, de montage, de réparation, de remplacement)	*2.5*
3.2-Reprise du mobilier ancien (1 pour 1)	*2.5*
3.3-Service après-vente, traitement des réclamations	*2.5*
3.4-Modalités de commandes (interlocuteur unique, plateforme dédiée, etc.)	*2.5*
4-Prix des prestations	**40.0**
<u>4.1-Prix :</u> *Les BPU remis par les candidats seront appliqués à un détail quantitatif estimatif. Ce détail quantitatif estimatif n'est pas communiqué aux candidats pour l'établissement de leur offre financière. A l'issue de la procédure et après réception des courriers de rejet, les candidats pourront, sur simple demande écrite, avoir communication du détail quantitatif estimatif ayant permis l'analyse financière de l'offre. Les propositions financières seront jugées sur un montant total porté au devis quantitatif estimatif sur la base d'une extraction des prix des BPU. Le candidat présentant le montant le plus avantageux obtiendra donc le maximum de points. La note obtenue sera comprise entre 0 et 20.*	*20.0*
4.2-Pourcentage de remise sur catalogue	*20.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.4 - Suite à donner à la consultation

Conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Ainsi, la ville de Vauréal pourra engager une procédure de négociation avec les 3 candidats les mieux classés.
La procédure de négociation s'effectuera soit par courriel, soit par la plateforme AWS, soit par une réunion physique avec la ou les personne(s) en charge de l'exécution du marché. Pour mener à bien cette étape de la procédure, il incombe aux candidats de communiquer au groupement une adresse courriel valide.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2 à 4 boulevard de l'Hautil
BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél : 01 30 17 34 00
Télécopie : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de la Région Ile de France
29 rue Barbet de Jouy
75007 PARIS
Téléphone : 01.44.42.63.75 – Télécopieur : 01.45.55.47.02
Courriel : webmestre-internet@ile-de-france.gouv.